

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

DATE DE CONVOCATION

11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE

11/09/2025

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
Mme Fabienne CHARDIGNY

M. Tristan DERYCKE
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE

M. Michel FONGUE Mme Janine BAJON Mme Vaimoe ALBANESE Mme Isabelle LAFLEUR

M. Nicolas BRIGNONE Mme Cindy PRALONG M. Philippe BLAISE Mme Naïa WATEOU

M. Christophe DELESSERT M. Alexandre MACHFUL

M. Bruno CAPY

Mme Tuilogona O'CONNOR M. Marc LE LEIZOUR

Mme Anne-Christine CHIMENTI

Mme Kimberley BARONI
M. Christophe DELIERE
Mme Laurène CASSAGNE
M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Liliane CONDOUMY
M. Claude CHARLOT
Mme Muriel GERMAIN

M. Daniel HINSCHBERGER M. Emmanuel BERART M. Eric MELTESALE M. Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES:

Nombre de presents : 33
Nombre de votants : 45
(12 procurations)

Mme Laurie HUMUNI
Mme Veylma FALAEO
Mme Jeanne POELLAB

Mme Jeanne POELLABAUER M. Jonas TAOFIFENUA Mme Françoise SUVE M. Marc ZEISEL

Mme Pascale SERVENT

M. Luc BRUN
Mme Valérie LAROQUE
Mme Charlotte THAIAWE
Mme Stéphanie PAIMAN
M. Michel DESMEUZES
Mme Christine BELLET
M. Patrick SAKOUMORI
Mme Christiane SARIDJAN
Mme Christine LE SAINT

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-1019

autorisant la signature d'un marché à bons de commande pour la création et l'entretien des réseaux d'éclairage public de la ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/109 du 28 août 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 3 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le marché pour la création et l'entretien des réseaux d'éclairage public de la ville de Nouméa avec le soumissionnaire proposé par la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre le maintien en fonctionnement du patrimoine d'éclairage public de la ville de Nouméa, représentant environ 13 000 points lumineux, ainsi que la résorption de zones sombres présentes sur le domaine public.

Le marché est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction expresse trois fois.

ARTICLE 3/

Le montant prévisionnel de la dépense annuelle est estimé à cent cinq millions (105 000 000) de francs CFP TTC.

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 SEPTEMBRE 2025

Notification:

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Kimberley BARONI

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES:

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- MISE EN LIGNE	1